

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 382

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 BIS

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de revenir à la transmission d'un rapport au Parlement chaque semaine sur l'impact économique et sanitaire du passe sanitaire.